

DECISION DU MAIRE N° 2024-017 Achat de numéro pour les concessions des cimetières

EXPOSE DES MOTIFS:

Le Maire expose qu'afin d'identifier les concessions dans les cimetières lors d'une inhumation, il est proposé de fixer une plaque avec l'inscription du numéro d'enregistrement de la concession sur le caveau, la case de columbarium, la cavurne, ou sur le tombe pleine terre. Le devis de la Sté Signaux Girod s'élève à 971.64€ TTC pour 410 numéros.

CADRE JURIDIQUE DE LA DECISION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations données au Maire par le Conseil Municipal,

Vu l'article L2125-1-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°04 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce pour la durée du mandat,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Maire

DECIDE

<u>Article 1</u>: de valider et de signer le devis pour la fourniture de plaques auprès de la Sté Signaux Girod comme exposé ci-dessus.

Le 15 avril 2024
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme, Le Maire,
Patrick GAYRARD,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Décision du Maire n°2024-017 - Achat de numéro pour les concessions

Objet de l'acte

des cimetières

Date de décision: 15/04/2024

Date de réception de l'accusé 19/04/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 2024_017

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20240415-2024_017-AU

Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte: 7.10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier : DC n°2024-017 - Achat de numéro pour les concessions des

cimetières.pdf (99_AU-012-200064665-20240415-2024_017-AU-1-

1_1.pdf)